



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 19 septembre 2024

PRESIDENCE : Monsieur Luc Otten

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 26/2024 concernant la

Ajustement du bilan pour le passage au MCH2

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

après lecture du rapport de la commission de gestion et discussion,

l'assemblée décide d'accepter le préavis N° 26/2024 par :

OUI : 25, NON : 0, ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 19 septembre 2024.

Le Président
Luc Otten



La Secrétaire
Anaëlle Maitre